

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
12 Février 2015

- Date de convocation : 04/02/2015
- Date d'affichage : 04/02/2015

- Nombre de Membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14

L'an deux mil quatorze, le douze Février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire

Alain DENNEL, Chantal VANDENHOLE, Bernard DUFOSSÉ, Ludivine SEBASTIEN, Adjoint.
Françoise CARLUY-MIOT, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT, Didier ROUSSELLE,
Thierry MECIAR, Patrice QUIDEÇON, Sabine THERY Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Richard PINEL qui a donné pouvoir à Jean-Claude CHIREUX
Sylvie FABIEN qui a donné pouvoir à Marielle QUIDEÇON

Etait absent : Yannick DANICOURT

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Ludivine SEBASTIEN

OUVERTURE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Claude CHIREUX, Maire de Jonquières, après lecture, interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal du 27/11/2014, aucune objection n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite rajouter 1 point à l'ordre du jour, à savoir :

- Le Gipe : Augmentation de la demande de subvention année 2015

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident d'accepter à l'unanimité le rajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

1.DELIBERATION N° 01/2015 – MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE « LE GRAND PRE » POUR LES ASSOCIATIONS DE JONQUIERES

Monsieur le Maire demande qu'une modification des conditions de location de la Salle « Le Grand Pré » soit apportée pour les Associations de Jonquières qui stipulent actuellement « 1^{ère} manifestation location offerte ».

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal de louer gracieusement la Salle « Le Grand Pré » à toutes les Associations de la Commune. Les frais de remise en état : 150€, la location de la vaisselle 0,10€ (par pièce) ainsi que la vaisselle cassée : 3,50€ (par pièce) seront à la charge des Associations. Cette clause sera valable pour l'année 2015 et revue chaque année.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire

Vu l'avis **favorable** de 11 Membres (10 présents + 1 pouvoir) **contre** 3 Membres (2 présents + 1 pouvoir)

Et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à modifier les conditions de location pour les Associations de Jonquières.

2. DELIBERATION N° 02/2015 - EGLISE ET SACRISTIE – DOSSIERS - DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur Alain DENNEL présente son rapport aux Membres du Conseil Municipal pour les différents travaux à prévoir assez rapidement à l'Eglise et la sacristie :

Lors d'une commission de travaux, nous nous sommes rendus sur place avec l'intention d'intervenir sur la couverture de la sacristie et après échanges et au regard de la situation, nous avons décidé de faire appel à un « homme de l'art » pour conseils.

Celui-ci, après visite sur place, nous a fait remarquer que l'état de la toiture était une chose, mais qu'il y aurait certainement plus urgent, en nous signalant l'état de la poutre linteau de la lucarne située sur le pignon du transept sud.

Après constat, puis avec les Bâtiments de France, des dossiers ont été effectués par des entreprises pour :

- Mise en sécurité de la sacristie (démontage de la toiture + bâchage)
- Pignon transept sud
- Sacristie consolidation du mur + re-jointement
- Sacristie- charpente et couverture
- La toiture de la sacristie
- Le linteau du transept Sud de l'Eglise

Pour un coût total HT de 41 590, 79€ TTC de 49 908,95€.

Il vous est demandé de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour instruire le dossier et demander les subventions auprès de l'Association Diocésaine, la Fondation du Patrimoine, la DRAC, le Conseil Général.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Alain DENNEL

Vu l'avis **favorable** des Membres

Et après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour ces futurs travaux et demandes de subvention.

3. DELIBERATION N° 03/2015 - AUTORISATION DE CHASSE SUR LES TERRES DE LA COMMUNE DE JONQUIERES

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de délibérer et donner l'autorisation à la société de Chasse de Jonquières, de chasser sur toutes les terres dont la Commune de Jonquières est propriétaire pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire

Vu l'avis **favorable**

Et après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à accepter que la société de Chasse de Jonquières chasse sur les terres de la Commune pour une durée indéterminée.

4. DELIBERATION N° 04/2015 - VENTE DE PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE POUR PROJET IMMOBILIER

Monsieur Bernard DUFOSSÉ expose aux Membres du Conseil Municipal le projet du Groupe Procilia situé 9, rue Clément Ader – 60200 Compiègne - concernant une implantation Immobilière sur la Commune de Jonquières.

Un ensemble de 12 logements locatifs pourrait voir le jour. Ceux-ci seraient attribués par une commission (Procilia/Commune) tenant compte en priorité des demandes des habitants de Jonquières. Cette nouvelle structure permettrait d'ouvrir à l'urbanisme, de créer des logements, d'accueillir de nouvelles familles, de maintenir notre Ecole.

Cette réalisation serait possible rue de Varanval près de l'Ecole, sur le parking (parcelle n° 0E0080) en totalité et l'espace vert (parcelle n° 0E0081) partiellement, pour une superficie au sol de 1 114 m² sur un total de 1 432 m².

Ces parcelles appartenant à la Commune, il vous est demandé de débattre et de voter pour entériner ce projet.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard DUFOSSÉ

Vu l'avis **favorable** de 11 Membres (9 présents + 2 pouvoirs) **contre** 2 Membres (présents) 1 **abstention** (Membre présent)

Et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à accepter ce projet et vendre les parcelles A0080 (en totalité) et A0081 (partiellement). Par contre, si ce dit projet n'est pas réalisable, pour quelques raisons que ce soit, la Commune reprendrait ses parcelles.

5. ELECTIONS DEPARTEMENTALES LES 22 ET 29 MARS 2015 – TABLEAU A COMPLETER BUREAU DE VOTE

Les prochaines élections départementales ayant lieu respectivement les dimanches 22 et 29 mars, les 2 tableaux sont présentés à l'ensemble des Membres Présents pour tenir les bureaux de vote. Ainsi complétés, il reste quelques horaires à couvrir.

6. LE GIPE : AUGMENTATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2015

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par le GIPE (Groupement d'Intervention pour l'Environnement). Le Conseil Général se retire de toutes aides de réinsertion. Compte-tenu des circonstances, il y a projet de trouver d'éventuelles autres Communes.

Notre participation sous forme de subvention était de 3 381€ pour l'année 2014, il nous faudra prévoir au BP 2015 : 5 789€ .

7. QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 20h45.